Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260321-2026_009-DE

009-21.03.2026

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 mars 2026

Convocation affichée et envoyée : le 16 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, LEMUR Karine, ARNAL Bruno, COUVERT Magali, SIRET Philippe, BLANCHARD Aurélie, LEPRIZE Christophe, COTARD Irina, RAVET Raymond, FOUCOUT Viviane, GENU Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Irina COTARD

009-21.03.2026 Désignation des Conseillers Communautaires

M. le Maire rappelle que concernant les communes de moins de 1000 habitants, le maire est conseiller communautaire par défaut. Il indique son souhait d'exercer cette fonction en tant que titulaire.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer en tant que conseiller communautaire suppléant un des trois adjoints élus : M. ARNAL Bruno, Mme LEMUR Karine, ou M. SIRET Philippe. Il demande aux intéressés s'ils sont candidats à cette fonction. M. ARNAL Bruno se présente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. le Maire, Sébastien DELABROISE, Conseiller Communautaire Titulaire ;
- **DESIGNE** M. ARNAL Bruno, 1er Adjoint, Conseiller Communautaire Suppléant.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
COTARD Irina

Le Maire
DELABROISE Sébastien